



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 16 septembre 2025

Numéro de la délibération : DEL/NLB/25/09/173

<p>Date Convocation 08/09/2025</p> <p>Date Affichage 09/09/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>- en exercice 27 - présents 16 - procurations 08 - absents 03</p>	<p>Le 16 Septembre Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 16 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Didier MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 8 : Judith LE RALLE, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Anne-Claude CABILIC, Isabelle CADOU, Michel BRUNEAU, Didier MARTIN, Valérie AURIAUX, Emmanuel MAILLARD, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD</p> <p>ABSENTS 3 : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	---

RELOCALISATION DU CCAS AU 49 RUE DES BOSSILES

Rapporteur : Anne-Claude CABILIC

Par une délibération du Centre Communal d'action sociale (CCAS) du 27 août 2025, le Conseil d'administration du CCAS a confirmé les différents projets qu'elle pilote (DEL 25/08/46), soit :

- La création d'une Maison France Services (MFS), en articulation avec 12 opérateurs ;
- La transformation de l'offre médico-sociale pour les personnes âgées du territoire suite à l'annonce de la fermeture prochaine de l'établissement « Calypso » en tant qu'EHPAD s'oriente vers :
 - La création d'un habitat inclusif de : 7 logements pour y accueillir 6 personnes âgées et 1 personne porteuse de handicap
 - La création de places de résidence autonomie avec autorisation soumise au département de la Vendée :
 - La création d'un SAD (Service d'Autonomie A Domicile) mixte

Au titre de ces projets, le Conseil d'administration du CCAS voit un intérêt à relocaliser les activités du CCAS, pour deux motifs principaux :

- En raison de l'abandon du projet de Pôle Solidarités (il est rappelé que le projet crèche est quant à lui maintenu), cette relocalisation favorisera l'interaction des professionnels autour de la Maison France Services ;
- Le projet de Maison des assistantes maternelles (MAM) pourrait trouver son intérêt à être localisé au niveau de l'actuel CCAS (voir délibération proposée dans la même séance).

Les arguments en faveur du déplacement du CCAS

- **L'abandon du projet du pôle solidarité en novembre 2024** (du fait d'un montant de travaux financièrement trop élevé),
- **L'arrivée d'un service ressources humaines renforcé**, composé de deux agents ;
- **Les projets du CCAS en faveur d'une transformation de l'offre médico-sociale** (SAD notamment) nécessiteront davantage d'espaces de travail.
- **La proximité immédiate de la MFS** : obligation de la préfecture de disposer d'un second agent formé par le CNFPT sur le site des Bossilles et de manière pérenne.

Le CCAS forme un de ses agents permanents en fin d'année 2025 pour répondre aux exigences de la préfecture, en plus de l'agent qui est recruté en 09/2025. Certains usagers, repérés par l'agent France Services, qui auraient besoin d'informations sur les activités seniors, sur le portage de repas à domicile, sur le transport à la demande, sur les permanences relatives à la santé, dans le secteur du handicap, besoin d'un accompagnement social, d'un soutien sur les activités quotidiennes du fait de leur âge, de leur dépendance... pourraient également être orientés vers le CCAS qui se trouverait dans les locaux à proximité.

- **La proximité immédiate avec le Relais-emploi et l'atelier du chantier « espaces verts/bâtiment »**

Les futurs besoins (préprogramme)

Actuellement :

Actuellement, 5 agents partagent un bureau en open-space, 2 agents ont un bureau individuel, 2 agents partagent un bureau cloisonné par une fenêtre, 1 salle et un espace contraint/exigu (3.6 m²) permettent d'accueillir les différents intervenants lors de leurs permanences.

Les besoins :

L'activité du CCAS a évolué ces dernières années. Il s'agit :

- De rassembler les agents du CCAS, en limitant les bureaux en « open space » pour des raisons de confidentialité des sujets traités ;
- 1 salle de réunion/formation

L'aménagement du CCAS au 49 route des Bossilles (dit « Pôle économique ») est conditionné par la réalisation de travaux d'aménagement des espaces de travail en bureaux individuels et d'un espace collectif.

S'agissant d'un bâtiment communal, les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la mairie, ce qui pourrait induire une convention bipartite du CCAS via une mise à disposition des locaux (comme c'est le cas actuellement).

Le montant de ces travaux doit être estimé, chiffré et intégré dans la PPI (Programmation pluriannuelle d'investissement) en lieu et place du projet « Pôle Solidarités ». Partir d'un bâtiment existant, qui pourra pour partie être exploité suite au départ du service Patrimoine est par ailleurs un moyen d'optimiser les ressources existantes et d'éviter les écueils financiers d'un projet totalement neuf (retour d'expériences du Pôle Solidarités).

Considérant l'intérêt de ces projets pour répondre aux besoins du territoire, aux besoins de continuité de services du CCAS porteur du projet de la Maison France Services et pour assurer/renforcer un partenariat de proximité avec le Relais emploi, le pôle économique...

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (23 POUR, 1 CONTRE : Michel BOURGERY) :

- ◆ **VALIDE** la relocalisation du CCAS au 49 rue des Bossilles et d'intégrer ce projet dans la PPI (programmation pluriannuelle d'investissement) de la commune ;
- ◆ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU